

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed DALY.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2 013</u>
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		229	229
Moins : amortissements		229	229
	1	0	0
Immobilisations corporelles		105 336	105 336
Moins : amortissements		-98 945	-79 366
	2	6 391	25 970
Immobilisations financières		2 700	2 700
Moins : provisions		0	0
	3	2 700	2 700
Total des actifs non courants		9 091	28 670
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés		399 212	486 302
Moins : provisions		0	0
	4	399 212	486 302
Comptes de régularisation et autres actifs courants		496 822	284 392
Moins : provisions		0	0
	5	496 822	284 392
Placements et autres actifs financiers	6	490 257	495 124
Liquidités et équivalents de liquidités	7	569 172	700 524
Total des actifs courants		1 955 463	1 966 342
Total des actifs		1 964 554	1 995 012

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		6 193	0
Résultats reportés		22 026	-80 553
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	8	1 028 219	919 447
Résultat de l'exercice		-57 448	208 771
Total des capitaux propres avant affectation		970 771	1 128 218
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		8 000	4 000
Total des passifs non courants		8 000	4 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	181 475	190 473
Autres passifs courants	10	804 308	672 321
Total des passifs courants		985 783	862 794
Total des passifs		993 783	866 794
Total des capitaux propres et passifs		1 964 554	1 995 012

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	11	976 568	1 569 741
Autres produits (Transfert de charges 25 ème sommet)	12	76 440	650
Total produits d'exploitation		1 053 008	1 570 391
Charges d'exploitation			
Achats consommés	13	-275 665	-549 742
Charges du personnel	14	-210 245	-176 140
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-42 061	-35 117
Autres charges d'exploitation	16	-628 820	-684 080
Total charges d'exploitation		-1 156 791	-1 445 079
RESULTAT D'EXPLOITATION		-103 783	125 312
Produits financiers	17	46 335	83 459
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-57 448	208 771
Impôt sur les sociétés		0	0
Résultat des activités ordinaires après impôts		-57 448	208 771
Résultat net de l'exercice	18	-57 448	208 771

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net de l'exercice	-57 448	208 771
Dotations aux amortissements	42 061	35 117
Variations :		
Clients	87 090	-22 945
Stocks	0	0
Autres créances	-212 430	-208 726
Fournisseurs et autres dettes	122 989	250 336
Reprises	-24 727	-9 328
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-42 465	253 225
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	0	-1 186
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	0	-1 186
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions payées	-93 754	0
Décaissements pour acquisition SICAV	4 867	12 421
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-88 887	12 421
VARIATION DE LA TRESORERIE	-131 352	264 460
Trésorerie au début de l'exercice	700 524	436 064
Trésorerie à la clôture de l'exercice	569 172	700 524

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Engineering	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Au cours de 2014, cette rubrique n'a pas connu de variation. Il s'agit de l'acquisition, en 2010, de Windows 7 original pour **229 Dinars**. Ce logiciel est amorti à hauteur de **229 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2014 est de **105.336 Dinars**, amortie à hauteur de **98.945 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2014

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013	Reclassement et acquisition Décembre 2014	Valeur brute au 31/12/2014	Taux amort.	Cumul des amorts au 31/12/2013	Dotation aux amorts au 31/12/2014	Régularisation amorts en 2014	Cumul amorts au 31/12/2014	VCN AU 31/12/2014
Logiciels	229		229	33%	229			229	
Equipement de bureau	10 395		10 395	20%	6 599	2 079		8 678	1 717
Matériel informatique	10 948		10 948	33%	9 938	1 010		10 948	
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	62 014	16 180		78 194	2 706
Installations et agencements	3 093		3 093	10%	816	309		1 125	1 968
TOTAL	105 565		105 565		79 596	19 578		99 174	6 391

NOTE 3 : Immobilisations financières

Cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2014. La valeur correspond au Dépôt et Cautionnement pour **2.700 Dinars** au titre du loyer du siège de la société.

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Les «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **399.212 Dinars** en 2014 contre **486.302 Dinars** en 2013.

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
STUDI	4-1	345 059	248 004
SCET	4-2	9 707	18 850
IGIP	4-3	37 667	25 156
MATUH		6 780	194 292
Total		399 212	486 302

Note 4-1 Le détail du compte client STUDI par facture non encore réglée au 31/12/2014 se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2014
STUDI	ACTUALIS FACT 58/13 1565E*2,2663	45
	ACTUALIS FACT 51/13 1565E*2,2663	47
	ACTUALIS FACT 46/13 1565E*2,2663	84
	ACTUALIS FACT 42/13 1565E*2,2663	107
	ACTUALIS CREANCES STUDI	305
	FACT. 17/2014 1565E*2,193	3 432
	FACT. 20/2014 1565E*2,2257	3 483
	EXT PAR 2013	3 547
	FACT. 49/2014 DJIBOUTI 1565E*2,2848	3 576
	FACT. 44/2014 1565E*2,2848	3 576
	FACT. 54 1565E*2,2879	3 581
	FACT. 62/2013 1565E*2,2881	3 581
	FACT. 37/2014 1565E*2,2999	3 599
	FACT. 61 DJIBOUTI 1565E*2,3008	3 601
	FACT. 32/2014 1565E*2,3087	3 613
	FACT. 26/2014 1565E*2,3218	3 634
	FACT. 19/2014	6 683
	FACT.43/2014 4543,69S*1,8047	8 200
	FACT.44/2014	9 400
	FACT. 51/2014 COTE D'IVOIRE	9 500
	FACT. 46/2014	9 500

FACT. 56 COTE D'IVOIRE	9 500
FACT. 63 COTE D'IVOIRE	9 500
FACT. 38/2014	10 115
FACT.ALGERIE 50/2014	10 115
FACT.45 2014	10 115
FACT.55 ALGERIE	10 115
FACT.62 ALGERIE	10 115
FACT.62/13	10 500
FACT.07/2014	10 500
FACT. 17/2014	10 500
FACT. 20/2014	10 500
FACT. 26/2014	10 500
FACT. 32/2014	10 500
FACT. 37/2014	10 500
FACT. 49/2014 DJIBOUTI	10 500
FACT. 54 DJIBOUTI	10 500
FACT. 61 DJIBOUTI	10 500
FACT. 19/2014 6531,92*1,6228	10 600
FACT. 53 RDC	11 200
FACT.RDC 48/2014 (11.400+16.000)	11 400
FACT.RDC 43/2014	14 797
FACT.53 RDC	15 260
FACT.RDC 48/2014 (11.400+16.000)	16 000
FACT.60 RDC/2014 (16.300+12.000)	28 300
Total Actif	365 225
EXT FACT.62 2013	-249
REG FACT AVRIL RDC 4469\$*1,6662	-7 446
ACTUALIS FACT 62/13 1565E*2,2663	-34
FACT 31 2013	-12 000
ACTUAL CREANCES STUDI	-437
Total Passif	-20 165
TOTAL STUDI	345 059

Note 4-2 Le détail du solde client SCET se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2014
SCET	FACT. 58 CAMEROUN	5 117
	FACT. 59 MAURITANIE	4 590
TOTAL SCET		9 707

Note 4-3 Le détail du solde client IGIP se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2014
IDC	FACT. 57 CONGO 5.550*2,2962	12 744
	FACT. 52 CONGO 5.550*2,2879	12 698
	FACT. 47 CONGO 5.550*2,2744	12623
	ACTUALIS CREANCE IGIP	-399
TOTAL IDC		37 667

NOTE 5 : Comptes de régularisation et autres actifs courants

Au 31 Décembre 2014, la valeur des « Autres actifs courants » est de **496.822 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Crédit TVA		9 404	6 208
Report d'impôt		415	0
Sous Total		9 819	6 208
Fournisseur (VIVO)		0	2 660
Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (STUDI)	(a)	38 438	14 293
Débiteur Divers OSEF		55 840	0
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2014	(b)	84 088	64 677
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2013 et antérieur		150 228	137 147
Produits à recevoir	(c)	72 072	53 023
Charges constatées d'avance		9 897	6 383
Charges constatées d'avance 25ème sommet africain	(d)	76 440	0
Sous Total		487 003	278 183
TOTAL		496 822	284 392

(a) Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (STUDI):

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Abdallah RIABI	9 674	3 391
Morched BALI	1 500	-
Lassaad HAJ AMMAR	1 604	1 886
Med BEN NASSI	2812	-
Issam AMIRI	2226	-
Taher TRABELSI	11 669	6 916
Noureddine ZIDI	1 081	1 081
Kamel WERZLI	6 854	-
Personnel avances sur salaires	37 419	13 274
Détaché longue durée Adnen TOUNSI, avance à l'étranger	1 019	1 019
TOTAL	38 438	14 293

(b) Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficie la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2014 à **234.316 Dinars.**

(c) Produits à recevoir :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Projet Ouzbakistan	7 903	-
Projet ALGERIE	9 147	9 615
Projet DJIBOUTI	14 040	14 047
Projet RDC	26 460	16 783
Projet CONGO	5 022	12 578
Projet COTE D'IVOIRE	9 500	
Produits à recevoir	72 072	53 023

(d) Ce compte englobe l'ensemble des charges engagées en 2014 et constatées d'avance par la SONEDE INTERNATIONAL afférentes au 25^{ème} sommet africain.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» comportent les placements SICAV et s'élèvent à **490.257 Dinars** en 2014 contre **495.124 Dinars** en 2013.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2014 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
STB DINAR	38 580	29 906
STB EURO	217 687	245 800
STB DOLLARS	215 694	366 262
CBT TCHAD	97 033	58 175
CAISSE	177	381
TOTAL	569 172	700 524

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

Désignation	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Souscription du capital social	1 000 000				1 000 000
Réserves Légales		6 193			6 193
Résultats Reportés			22 026		22 026
Résultat de l'exercice				-57 448	-57 448
Solde au 31/12/2014	1 000 000	6 193	22 026	-57 448	970 771

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2014, la valeur de cette rubrique étant de **181.475 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Fournisseurs	105 183	8 181
Fournisseur, factures non encore parvenues (VIVO)	-	2 660
Fournisseur, factures non encore parvenues (OSEF)	76 292	179 632
TOTAL	181 475	190 473

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2014 est de **804.308 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(a)	221 577	129 110
Dettes provisionnées pour congés payés		35 436	16 953
Etat et organismes sociaux	(b)	33 072	17 781
Autres passifs (CAP, Crédoiteurs divers, Facture SONEDE)	(c)	514 223	508 477
TOTAL		804 308	672 321

(a) : Personnel, Rémunération due sur les détachés longue durée :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Taher TRABELSI	49 388	29 228
Hédi HAJJ AMMAR	1 438	1 438
Lassaad HAJ AMMAR	21 089	16 408
Abdessattar BOUSAIDI	6 882	11 470
Abdallah RIABI	34 208	22 945
Adnen TOUNSI	4 545	4 545
Med BENNASSI	22200	-
Riadh ZOUALI	29 456	22 734
Mounir GUELBI	24 893	20 343
Kamel WERZLI	27 477	-
TOTAL	221 577	129 110

(b) : Etat et organismes sociaux :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Receveur des finances	5 784	7 051
Sous Total	5 784	7 051
CNRPS	18 466	6 791
Prévoyance	6 021	2 215
Capital décès	892	328
CNSS	1 909	1 396
Sous Total	27 288	10 730
TOTAL	33 072	17 781

(c) : Autres passifs :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Détachés Longue durée avances à l'étranger (STUDI) (1)	38 562	25 718
Détachés courte durée	2 567	-
Autres prestataires de services	3 990	37 145
Charges à payer	25 309	3 119
Facture SONEDE	199 941	194 053
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2012	152 384	152 384
Compte d'attente	550	550
Impôts à payer projet TCHAD	16 919	27 754
Actionnaires Dividendes à payer	6 246	-
TOTAL	514 223	508 477

(1) : Détail des « Détachés longue durée avances à l'étranger » (STUDI)

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Taher TRABELSI	11 156	13 638
Mabrouk BEN SALEM	4 634	4 634
Med BENNASSI	2812	-
Abdallah RIABI	10 663	4 484
Noureddine ZIDI	1 075	1 075
Lassaad HAJ AMMAR	1 886	1 886
Kamel WERZELI	6 336	-
Total	38 562	25 718

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **976.568 Dinars** en 2014 contre **1.569.741 Dinars** en 2013 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Chiffre d'Affaires export	1 022 613	1 569 741
RDC	-	206 300
RDC Formation	235 615	261 919
OUZBEKISTON	15 915	-
ALGERIE	111 265	124 931
DJIBOUTI	153 312	116 824
CAMEROUN	5 117	-
ETUDE PROJET AQUAKNIGHT	-	31 983
RWANDA	-	17 813
CONGO	120 807	117 473
SNDE MAURITANIE	4 590	27 600
TCHAD	186 767	650 814
COTE D'IVOIRE	61 438	-
COMORES	55 715	-
Produits à recevoir 2012		-38 939
Produits à recevoir 2013		53 023
Produits à recevoir 2014	72 072	
<u>Avoirs</u>	-46 045	-
Avoir CAMEROUN	-9 650	
Avoir COMORES	-27 195	
Avoir MAURITANIE	-9 200	
TOTAL	976 568	1 569 741

NOTE 12 : Autres Produits :

Au 31 Décembre 2014, cette rubrique enregistre le transfert des charges au titre du projet 25^{ème} sommet Africain soit **76.440 Dinars**.

NOTE 13 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2014 à **275.665 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Achats carburant	14 114	10 464
Achats fournitures	1675	2 539
Eau et électricité	1120	641
Fournitures administratives	317	177
Sous Total 1	17 226	13 821
Factures SONEDE	123 249	111 384
Dépenses projet TCHAD	125 110	241 905
Achats de prestations de services	10 079	-
Factures EPAT	-	3 000
Sous Total 2	258 439	356 289
Achats prestations de service OSEF	-	179 632
TOTAL	275 665	549 742

NOTE 14 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **210.245 Dinars** en 2014 contre **176.140 Dinars** en 2013.

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Rémunération détachés longue durée (a)	156 879	131 085
Salaires autres que les détachés LD	22 560	15 027
Prime SIVP	-	5 640
Indemnité Heures Supplémentaires	-	45
Charges patronales	30 806	24 342
TOTAL	210 245	176 140

NOTE 15 : Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Dotations aux amortissements	19 578	21 631
Dotations aux provisions	0	9 486
Dotations aux provisions pour risques et charges	22 483	4 000
TOTAL	42 061	35 117

NOTE 16 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Déplacement	6 581	44
Voyage hébergement	41 032	64 798
Réception	3 364	6 252
Perdium	46 095	96 989
Sous traitance générale	1 461	3 505
Entretien et réparation	2 393	475
Personnel extérieur à l'entreprise	841	924
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée (a)	391 384	313 509
Frais postaux	1 894	4 094
Honoraires	16 931	7 584
Locations	8 501	12 374
Personnel détaché courte durée (b)	8 400	0
Rémunération des autres prestataires de services (c)	19 228	92 578
Prime du personnel extérieur détaché permanent (d)	45 659	46 341
Primes assurance	1 688	1 956
Transferts de charges	-	-742
Perte sur VMP	-	221
Publicité, publication et relations publiques	6 612	2 687
Services bancaires	709	978
Agios bancaires	-	244
Pertes ordinaires	1 176	-
Droits et taxes	3 454	1 515
Impôts projet TCHAD	16 919	27 754
Jetons de présence	4 500	-
Total	628 820	684 080

(a) Détails des frais de séjour et de représentation des détachés longue durée :

Désignation		Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Taher TRABELSI	RDC	58 812	54 855
Abdessattar BOUSAIDI	DJIBOUTI	27 528	27 528
Abdallah RIABI	RDC	50 288	53 512
Mounir GUELBI	ALGERIE	57 016	48 888
Riadh ZAOUALI	CONGO	76 187	81 842
Lassaad HAJJ AMMAR	DJIBOUTI	50 614	29 764
Med BENNASSI	COTE D'IVOIRE	43 461	
Kamel WERZELI	RDC	27 477	
Adnen TOUNSI	MAURITANIE		13 635
Med FATHALLAH	ALGERIE		3 484
Total		391 384	313 509

(b) Détails des rémunérations des détachés à courte durée :

Désignation		Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Ahmed BOUSSAFFARA	OUZBAKISTAN	8 400	-
Total		8 400	-

(c) Détails des rémunérations des autres prestataires de service :

Désignation		Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Farouk BAHRI	RDC FORMATION		4 745
Mansour BEN SAID	RDC FORMATION		4 970
Houcine NAIMI	RWANDA	1 765	1 412
Issam BOURARA	TCHAD	1 176	1 765
Jmail MBAREK	TCHAD	4 609	8 161
Morched BALI	TCHAD		22 885
Med Nejib ELOUAFI	RWANDA		2 118
Tayssir BENZID	TCHAD	1 539	1 412
Hamid BHAR	TCHAD	471	
Issam AMIRI	TCHAD	4 432	
Hbib TAKARI	TCHAD	3 529	
Lassad GUERMAZI	COMORES	1 471	
Mondher BRINI	COMORES	235	
Abderraouf NOUICER	TCHAD		25 148
Med Abdelmonem CHAOUACHI	RDC FORMATION		6 822
Med Hèdi CHANNOUFI	ALGERIE		4 819
Moncef AMARA	ALGERIE		1 471
Med Nejib ELOUAFI	ALGERIE		1 765
Samir RIDANE	RDC FORMATION		5 086
Total		19 228	92 578

(d) Détails des primes du personnel extérieur détaché permanent :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Hbib TAKARI (ancien DG)		17 073
Abdallah CHAOUACHI (DG actuel)	29 268	14 634
Montassar CHEBIL (Directeur technique)	14 634	14 634
Hamdi ISSAOUI	1 756	
Total	45 659	46 341

NOTE 17 : Produits financiers

Les produits financiers totalisent **46.335 Dinars** se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Agios créditeurs	689	455
Revenus de VMP	21 305	17 716
Gains de change	48 040	65 287
Pertes de change	23 588	-
Pertes sur VMP	109	-
TOTAL	46 335	83 459

NOTE 18 : Résultat net de l'exercice

Etant donné le régime exportateur de la SONEDE INTERNATIONAL, aucun impôt sur les sociétés n'a été dû au titre de 2013.

Par conséquent, le montant de l'impôt comptabilisé au cours de l'exercice 2013 et s'élevant à **4.350 Dinars** a fait l'objet d'un ajustement. Ainsi, le bénéfice de l'exercice 2013 passe de **204.421 Dinars** à **208.771 Dinars**.

NOTE 19 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2014, les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel	199.942
	Constitution SONEDE INTERNATIONAL	6.090

Rapport Général

Tunis, le 5 Juin 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons :

- Notre rapport sur les états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, et
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **970.771 Dinars** y compris le déficit net de l'exercice s'élevant à **57.448 Dinars**.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par la Direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SONEDE INTERNATIONAL au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion de l'exercice 2014 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, tel que modifié par les dispositions du Décret n° 2005-3144 du 6 Décembre 2005 relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le Commissaire aux Comptes

DDF-AUDIT
Mohamed DALY

Rapport Spécial

Tunis, le 5 Juin 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2014 :

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 20 novembre 2009 une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à **130.856 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2014 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **199.942 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 Décembre 2014 à la SONEDE, un montant de **6.090 Dinars** représentant les frais de constitution de la SONEDE INTERNATIONAL.
- 3.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
 - La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année.
 - Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
 - La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.
- 4.** Au 31 Décembre 2014, le compte client relatif à l'administrateur « SCET » fait apparaître un solde débiteur de **9.707 Dinars**.

II. Rémunération des dirigeants

- La SONEDE INTERNATIONAL a alloué des jetons de présence pour un montant brut de **4.500 Dinars** au profit de ses administrateurs.
- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien.
 - Un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
 - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
 - Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de **250 Dollars Américains** ;
 - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en Dinars) :

M. Abdallah CHAOUACHI (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014)	
Salaire (Facture SONEDE)	47 448 DT
Indemnité de représentation	29 462 DT
Frais d'essence et de téléphone	7 800 DT
Frais de mission à l'étranger	19 229 DT
TOTAL	103 939 DT

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

***DDF-AUDIT
Mohamed DALY***